
Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C O M M U N E
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juin, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de dix-neuf, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 14 juin 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 19
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

14 juin 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

25 juin 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme
JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme
BERGERON..Mr LIMOGE..Mme BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..RICHOUX..
LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

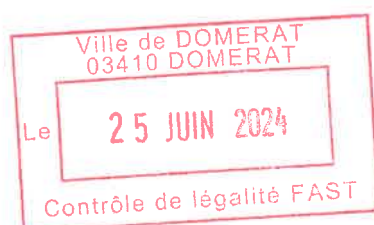
Ayant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr
LIMOGE, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme
FAUCHARD à Mr DE SOUSA, Mme COULANGEON à Mme
BERRUER, Mme BRUNET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr OSTERTAG, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme PETIT à Mme PIRES.

OBJET : Cimetière :
rétrocession cavurne.

~~~~~  
Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2024 est approuvé  
(date de publication : 25 juin 2024).

240622-15

~~~~~  
Madame le maire informe l'assemblée d'une demande
formulée par un particulier sollicitant la reprise, par la
commune, d'une concession trentenaire située dans le
cimetière des Quérailles et acquise le 14 janvier 2009.



Cette concession est vide de tout corps et est matérialisée par
une dalle gravée contenant une cavurne posée par la
commune. Il est précisé que cette demande a bien été réalisée
par le concessionnaire, de son vivant.

Il est proposé au conseil municipal que la commune reprenne
ladite concession achetée le 14 janvier 2009, par madame
Paulette Laurent, domiciliée 4 impasse de l'Ecureuil à
Domérat, conformément au tarif de la délibération du 11
décembre 2008 ainsi qu'au détail ci-annexé.


.../...

A noter que les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par le demandeur.

Il est précisé que le prix de revente de la concession et du cavurne à un autre concessionnaire, sera identique au prix de rachat ci-dessous mentionné.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE la reprise de la dite concession conformément aux éléments ci-annexés au prix de 136,30 €.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,


Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 25 juin 2024